

# Evolution des populations de Cygne tuberculé

## Description

Le marais audomarois est le seul marais de France où il est aujourd'hui possible de procéder à un contrôle de population de cygnes au regard des dégâts qu'ils peuvent commettre sur les cultures. Ce contrôle ne peut être réalisé que par les agents de l'ONCFS. Le Cygne reste une espèce protégée par la loi.

Le cygne fait l'objet d'un suivi depuis 2004 et d'une procédure expérimentale de 5 ans de maîtrise de sa population depuis 2009.

nombre de couples et d'erratiques sur le territoire, avec ou sans nichée

## Contexte / Analyse

En mars 2014, le Parc a soutenu une proposition de reconduction du dispositif de maîtrise de la population. L'avis du 13 mars 2014 du Conseil National de la Protection de la Nature (CNPN) confirme le maintien du dispositif pour 3 ans, assorti de recommandations, dont la mise en place d'un suivi permettant de rendre compte des effets de la régulation. En septembre, le Centre de Recherche sur la Biologie des Populations d'Oiseaux du Muséum National d'Histoire Naturelle (CRBPO) valide un programme de marquage du cygne tuberculé visant à évaluer l'impact de la régulation. Ce programme sera mis en oeuvre dès 2015 pour une durée de 3 ans.

Durant l'année 2014, Célia GRILLAS, étudiante à AgrovétSup à Marmilhat (63) a réalisé un stage de 6 mois qui a permis la mise en oeuvre d'un suivi de la reproduction du cygne et la rédaction du programme de baguage de l'espèce. Son travail a également permis d'évaluer les dégâts causés par l'espèce et de réorganiser la collecte d'information.

En 2014, la baisse de la population erratique de Cygne (oiseaux non reproducteurs présents de façon permanente sur le territoire) semble se ralentir. Le nombre de couples baisse drastiquement. Ces chiffres, s'ils sont difficilement corrélables à la régulation, interrogent sur le devenir des cygnes qui manquent à l'appel. Le nombre d'oiseaux erratiques tout comme le nombre de couples ont baissé de moitié en 4 ans.

## **Limites d'interprétation**

L'étude de l'évolution des populations peut être limitée par les variations interannuelles de la population et de la quantité de dégâts ainsi que par la modification des pratiques agricoles qui limitent les dégâts en début de saison

## **Résultats**

Fréquence de mise à jour :

(années)

Fiche mise à jour le : 15 décembre 2017

